



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Des acteurs du livre demandent des gages avant le rachat d'Editis

Le repreneur pressenti, Daniel Kretinsky, est aussi actionnaire de la Fnac

Acôté de réels motifs de satisfaction, des interrogations majeures subsistent après la décision de la Commission européenne d'autoriser sous conditions, le 9 juin, l'acquisition de Lagardère (maison mère d'Hachette Livre, le numéro trois mondial de l'édition) par Vivendi. L'avocate spécialisée en droit de la concurrence Isabelle Wekstein, associée de WAN, qui défend les libraires (le Syndicat de la librairie française [SLF], celui des distributeurs de loisirs culturels, et une quinzaine de librairies directement), les organisations d'auteurs (le Conseil permanent des écrivains et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse) ainsi que les éditeurs indépendants Actes Sud et L'Ecole des loisirs, ne désarme pas.

« Vivendi a été obligé de renoncer à son projet de fusion des groupes Editis [encore filiale à 100 % du groupe de Vincent Bolloré] et Hachette. Ce danger, le plus grand, a été écarté, c'est une très bonne chose », affirme l'avocate. Parmi les remèdes imposés par Bruxelles pour la prise en main de Lagardère, Vivendi devra céder 100 % d'Editis (numéro deux français du secteur et maison mère de Nathan, Pocket, Plon, Bouquins...) et 100 % de Gala. « Ce qui montre que nos préoccupations dans la presse people n'étaient pas absurdes », souligne Isabelle Wekstein, pour qui « la cession de Paris Match aurait peut-être eu plus d'impact en termes de concurrence ».

« C'est le résultat d'une mobilisation sans précédent, depuis plus de deux ans », des auteurs, éditeurs et libraires clients de l'avocate, se félicitent ces derniers le 12 juin. Ils « approuvent le maintien de deux leaders [dans l'édition – Hachette et Editis], mais « demeurent inquiets face aux menaces que fait peser sur le marché français la création d'un duopole ».

Risque de partage d'informations

Pour Isabelle Wekstein, « la prise de contrôle exclusive du groupe Lagardère par Vivendi aboutit à un renforcement de la position dominante d'Hachette ». Ses clients rappellent que « dans le livre, l'hyperconcentration et la financiarisation nuisent aux objectifs de diversité, de liberté et d'indépendance de la création » et « accentuent les déséquilibres entre grands groupes multimédias, d'une part, et auteurs, éditeurs indépendants et libraires, d'autre part ».

Ces derniers seront « très attentifs à l'évolution du marché ainsi recomposé » et à la candidature du repreneur pressenti d'Editis, le groupe de Daniel Kretinsky (actionnaire indirect du Monde), parce qu'il est devenu le premier actionnaire de la Fnac (avec 25 % du capital). « Cela peut constituer une situation problématique, puisque la Fnac est le premier vendeur de livres en France », dit l'associée de WAN. Il faut éviter des partages d'informations confidentielles et réciproques, entre la Fnac et Editis, sur les conditions commerciales appliquées aux éditeurs par la

Fnac et aux revendeurs par Editis.

Ainsi, dit l'avocate, « Editis pourrait octroyer des conditions commerciales privilégiées à la Fnac, sur les niveaux de remise par exemple, ou en lui réservant des exclusivités ou des quantités d'ouvrages très demandés quand les stocks seront insuffisants... » De plus, les livres des différentes maisons d'Editis pourraient être « surreprésentés » dans les magasins Fnac.

« Nous continuerons à intervenir auprès de la Commission pour que cette candidature ne crée pas de nouveaux problèmes de concurrence », dit l'avocate, et pour que le sujet de la Fnac fasse l'objet de demandes d'engagements précis

de la part de Daniel Kretinsky. Bruxelles, qui doit se prononcer sur le nom du repreneur d'ici à la fin octobre, en a déjà exigé par le passé. « Nous ne voyons pas comment la Commission pourrait nous imposer » de telles exigences, se défend Denis Olivennes, le bras droit de Daniel Kretinsky.

« Nos avocats ne croient pas que la participation actuelle dans la Fnac pose problème », dit-il. Elle est minoritaire, et « nous n'avons ni administrateur, ni action de concert, ni informations privilégiées », ajoute-t-il, en estimant qu'« une distorsion de concurrence ne serait pas avantageuse pour nous car elle se solderait par des rétorsions des autres canaux de vente ».

Il se dit prêt à « prendre des engagements qui rassurent », mais rien n'est signé, précise le SLF. Isabelle Wekstein aimerait aussi qu'« on en sache plus sur le projet du repre-



neur, en dehors du fait que l'acquisition d'Editis ne devrait financièrement pas poser de problème ».

Il serait, enfin, souhaitable « *que le repreneur s'engage à rester sur une période longue dans Editis, afin de ne pas déstabiliser ce groupe, qui a déjà beaucoup souffert* ». Quant à une augmentation de la participation du milliardaire tchèque dans la Fnac, une telle opération devrait obligatoirement être soumise à Bruxelles. Qui pourrait l'obliger à revendre Editis. ■

NICOLE VULSER

« Une distorsion de concurrence ne serait pas avantageuse pour nous »

DENIS OLIVENNES

président du conseil de surveillance du groupe de presse de Daniel Kretinsky

